

## Communications officielles 2016 / no 5

### Communications relatives au droit disciplinaire Décisions de la Commission de contrôle et de discipline de l'ASF

**FC Galicia:** le joueur **Ricardo Marques**, né en 1993, est suspendu pour une durée de **18 mois, soit jusqu'au 30.11.2017**, pour atteinte à l'intégrité corporelle de l'arbitre lors du match de 5<sup>e</sup> ligue FC Weissenstein – FC Galicia disputé le 16.05.2016. En plus, il écope d'une amende de Fr. 200.- et les frais de procédure de l'ASF et l'AFBJ sont mis à sa charge.

**FC Bosna-Bern:** le joueur **Rufat Shabani**, né en 1991, est suspendu pour une durée de **24 mois, soit jusqu'au 14.06.2018**, pour atteinte à l'intégrité corporelle de l'arbitre lors du match de 5<sup>e</sup> ligue FC Bosna-Bern – AS Ital Fulgor disputé le 5.06.2016. En plus, il écope d'une amende de Fr. 250.- et les frais de procédure de l'ASF et de l'AFBJ sont mis à sa charge.

## Communications de la Commission de jeu

### Directives pour l'organisation des compétitions 2016/2017 Récapitulation des nouveautés

Les Directives pour l'organisation des compétitions de la saison 2016/2017 peuvent être consultées à l'adresse «Association/Documents/Département organisation des compétitions/Comité de jeu». Par rapport à la saison dernière, les directives contiennent les nouveautés suivantes:

- a) 2.7.1.5 – Retrait d'équipe  
Complément: en cas de retrait d'une équipe, il s'agit d'informer en plus du secrétaire, également les équipes du groupe.
- b) 2.7.3.1 – Promus et relégués, football féminin  
Le tableau contient une colonne supplémentaire pour le cas où aucune équipe de 2<sup>e</sup> ligue ne veut être promue en 1<sup>re</sup> ligue, et que dans le même temps une équipe de 1<sup>re</sup> ligue est reléguée en 2<sup>e</sup> ligue.
- c) 2.8.2 et 2.8.2 – juniors D – G  
Adaptation du titre des dispositions d'exécution à celui du document de l'ASF
- d) 2.10.1, 2.10.2 et 2.10.3 – Dates des matchs  
Précision: le lundi de Pâques et le lundi de Pentecôte sont considérés comme des dimanches.

- e) 2.18.4 – Décisions pénales  
Adaptation à la nouvelle pratique, à savoir que les sanctions pénales sont désormais notifiées par voie électronique.
- f) 2.18.6 – Publication de sanctions  
Adaptation à la nouvelle pratique, à savoir que le club ne reçoit plus de sanction pénale par écrit.
- g) 2.19 – Publicité sur les équipements  
Nouvelle édition des dispositions relatives à la publicité sur les équipements.

Nous prions les clubs de tenir compte des Dispositions relatives à l'organisation des compétitions.

## **Que s'agit-il d'observer lors de la convocation aux clubs?**

Afin que la convocation de l'ARB puisse être mise en ligne avec les données correctes et que l'équipe visiteuse renseignée quant à l'heure du début du match et du terrain de jeu, les «Directives relatives à l'organisation des compétitions» contiennent des dispositions correspondantes. Il s'agit de respecter les points suivants:

### **1. Dates et heures du début du match**

Le chiffre 2.10.1 prévoit que les données relatives à la convocation, tels l'heure du début du match, le lieu, le terrain etc., doivent être communiquées via ClubCorner **au minimum 5 semaines avant le match.**

### **2. Généralités relatives à la convocation au club**

Le chiffre 2.13.1 prévoit que le secrétariat établit la convocation au club 10 jours avant la date du match. Par conséquent, il est très important que les clubs fournissent à temps via Clubcorner les données utiles conformément au point 1.

### **3. Informations détaillées relatives au terrain de jeu**

La convocation au club doit fournir toutes les informations nécessaires relatives au terrain de jeu où se dispute le match (voir chiffre 2.13.1). Il est alors possible d'obtenir sous «Installations sportives» des informations détaillées relatives au terrain de jeu utilisé par le club (revêtement, éclairage etc.).

Si un match est déplacé sur un autre terrain de jeu, par exemple sur un terrain synthétique, il y a lieu de corriger le terrain de jeu si possible **avant** le match via Clubcorner.

## **Coupe bernoise 2016/2017**

Comme déjà communiqué dans les CO 2016/3, il n'est possible de déroger à la date officielle d'un match qu'après entente entre les deux équipes (voir Règlement de la coupe bernoise, point 1.3). Un match, conformément au Règlement de la coupe approuvé par l'assemblée des délégués de l'AFBJ, ne peut qu'être avancé, mais pas repoussé à une date ultérieure. Si un tour est fixé à un mercredi, le mardi et le jeudi sont également considérés comme des dates officielles de jeu.

**Remplacements:** selon le point 1.4 du Règlement de la coupe bernoise, trois joueurs au maximum peuvent être remplacés chez les actifs. Pour toutes les autres catégories, tous les joueurs figurant sur la carte de joueurs peuvent être alignés.

## **Communications du ressort football féminin**

### **Tournoi pour le titre du champion FVBJ des juniores féminines B**

Cet automne, l'AFBJ lancera, pour la première fois, une «finalissima» du championnat des juniores féminines B. Les équipes en tête du classement des trois groupes AFBJ seront admises à ce tournoi final. Nous publierons les modalités du tournoi au mois de septembre et nous communiquerons le lieu du déroulement au mois d'octobre.

Date du déroulement: **Dimanche, le 30 octobre 2016**

## **Informations générales**

### **Jeunesse et Sport**

a) J+S est une histoire à succès

Il ressort d'une information de l'OFSPPO que l'année passée plus d'un demi-million d'adolescents et d'enfants ont participé à au moins un des 70'000 cours de J+S. La demande a augmenté.

b) Le «CdP mobile» est disponible

Le contrôle de présence J+S est désormais disponible dans une version spécialement élaborée pour le Smartphone et la tablette. Il est ainsi possible de saisir la présence des adolescents sur place lors de l'entraînement ou d'une compétition. Prochainement, des instructions seront mises en ligne sur le site de J+S relatives à l'installation et l'utilisation de l'application.

c) La personne de contact

En Suisse, plus d'un million de personnes sont reliées par le programme J+S. Afin que chaque personne trouve rapidement la bonne réponse en cas de question, les contacts sur le site sont actualisés. Le principe suivant est valable: les coaches J+S s'adressent à l'office compétent du canton de résidence.

### **Trophée fair-play-de la SUVA, le fair-play récompensé!**

L'ASF et la SUVA encouragent le fair-play dans le football. Pour cette raison, elles ont lancé ensemble le trophée du fair-play dans le football amateur. Les participants sont tous les clubs dont les équipes jouent dans les championnats régionaux d'actifs, de seniors, ainsi que dans les ligues du football féminin. Une inscription n'est pas nécessaire. Dans le cadre du trophée fair-play, les clubs qui font des efforts particuliers en faveur du fair-play et qui contribuent ainsi à la prévention des accidents sont récompensés. Des

bons d'*Athleticum* d'une valeur de Fr. 500.- à Fr. 12'000.- chez les actifs et de Fr. 1'500.- à Fr. 10'000.- chez les femmes sont mis en jeu.

Suite à l'évaluation de la saison 2015/2016, les clubs de l'AFBJ ont obtenu les rangs suivants:

- Actifs hommes  
Sur un total de 778 clubs enregistrés, les clubs de l'AFBJ ont obtenu les classements suivants:  
US Montfaucon = 2<sup>e</sup> rang  
SC Aegerten Brügg = 10<sup>e</sup> rang  
SC Grafenried = 11<sup>e</sup> rang  
FC Porrentruy = 32<sup>e</sup> rang  
FC Schüpfen = 35<sup>e</sup> rang  
FC Aarberg = 37<sup>e</sup> rang  
SV Port = 40<sup>e</sup> rang
- Femmes  
Sur 81 clubs enregistrés, les clubs de l'AFBJ ont obtenu les classements suivants:  
FC Kerzer/Laupen = 7<sup>e</sup> rang  
FC Steffisburg = 17<sup>e</sup> rang  
SC Holligen 94 = 25<sup>e</sup> rang

8 août 2016 /  
Commission de jeu / Secrétariat AFBJ